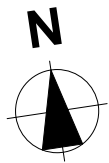


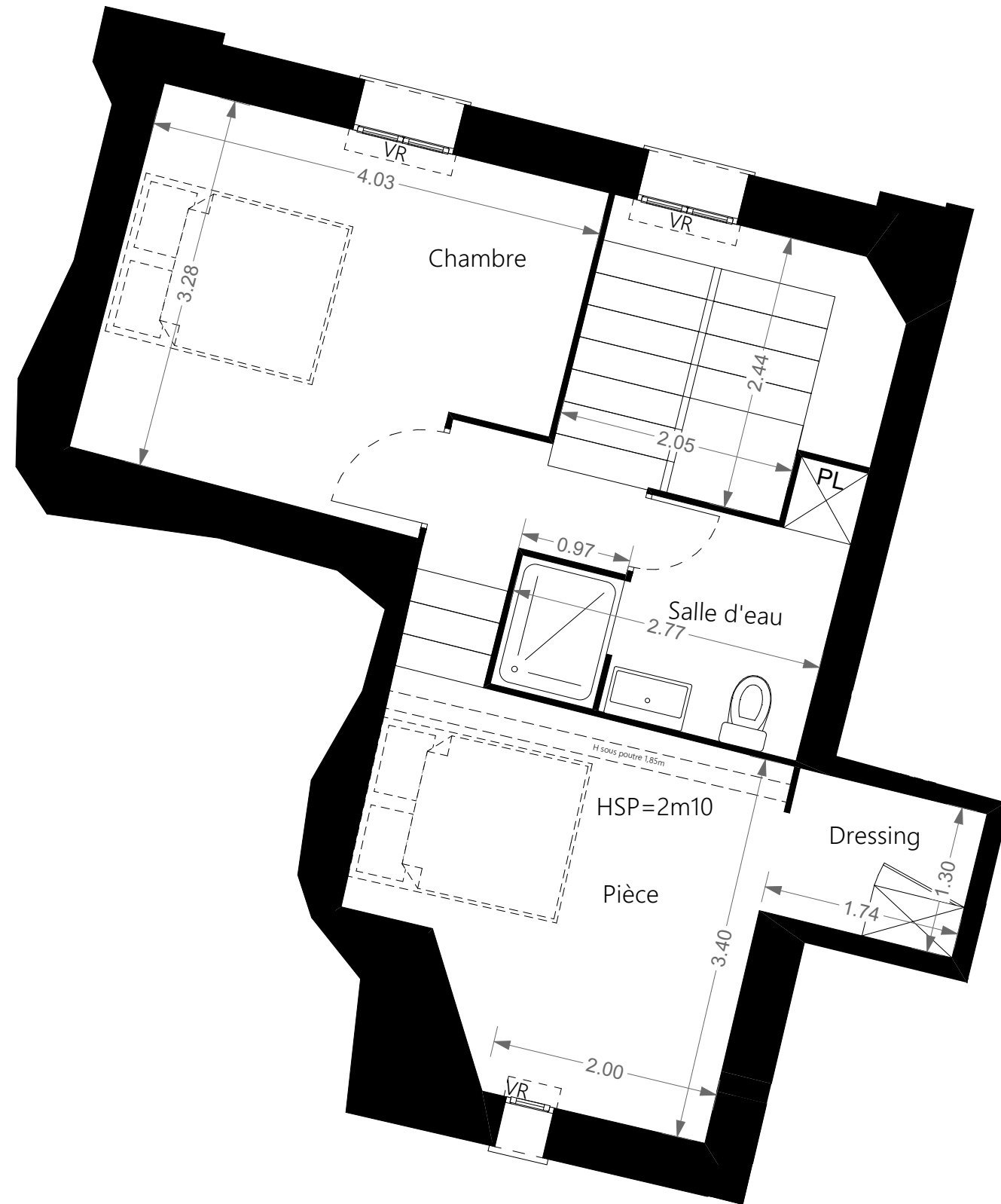
LOT	TYPE	NIVEAU
A01	T2 BIS	RDC

Celier	6,27 m ²
Chambre	12,44 m ²
Pièce + Dressing	13,02 m ²
Palier	8,78 m ²
Salle d'Eau + Placard	5,02 m ²
Séjour/cuisine	56,65 m ²
WC	1,76 m ²
SURFACE HABITABLE TOTALE	104,03 m²



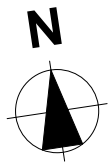
LEGENDE : CH : chaudière - F : Fenêtre - LL : Emplacement lave-linge - LV : Emplacement-lave-vaisselle - PF : Porte-fenêtre - PL : Placard - R : Emplacement réfrigérateur - TE : tableau électrique - VR : Volet roulant - VB : Volet battant - GC : Garde-corps - : Faux plafond - : Poutre - : Soffite VMC

NOTA : Les côtes et les surfaces sont susceptibles de légères modifications pour tenir compte de contraintes techniques ou d'impératifs d'ordre administratif pouvant intervenir en cours de réalisation du projet. Les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. L'équipement électroménager et mobilier indiqué sur le plan n'est pas fourni sauf disposition contraire dans la notice descriptive. Les aménagements du logement sont figurés à titre purement indicatif et constituent une proposition d'aménagement.



LOT	TYPE	NIVEAU
A01	T2 BIS	R+1

Celier	6,27 m ²
Chambre	12,44 m ²
Pièce + Dressing	13,02 m ²
Palier	8,78 m ²
Salle d'Eau + Placard	5,02 m ²
Séjour/cuisine	56,65 m ²
WC	1,76 m ²
SURFACE HABITABLE TOTALE	104,03 m²



LEGENDE : CH : chaudière - F : Fenêtre - LL : Emplacement lave-linge - LV : Emplacement-lave-vaisselle - PF : Porte-fenêtre - PL : Placard - R : Emplacement réfrigérateur - TE : tableau électrique - VR : Volet roulant - VB : Volet battant - GC : Garde-corps - : Faux plafond - : Poutre - : Soffite VMC

NOTA : Les côtes et les surfaces sont susceptibles de légères modifications pour tenir compte de contraintes techniques ou d'impératifs d'ordre administratif pouvant intervenir en cours de réalisation du projet. Les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. L'équipement électroménager et mobilier indiqué sur le plan n'est pas fourni sauf disposition contraire dans la notice descriptive. Les aménagements du logement sont figurés à titre purement indicatif et constituent une proposition d'aménagement.